

15ème législature

Question N° : 8172	De Mme Michèle Tabarot (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > lieux de privation de liberté	Tête d'analyse > Établissements pénitentiaires - Formation des aumôniers - Chiffres	Analyse > Établissements pénitentiaires - Formation des aumôniers - Chiffres.
Question publiée au JO le : 08/05/2018 Réponse publiée au JO le : 04/09/2018 page : 7820 Date de changement d'attribution : 15/05/2018		

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les aumôniers intervenant en milieu pénitentiaire. Ces aumôniers ont traditionnellement un rôle essentiel à accomplir auprès des prévenus et détenus pour les accompagner dans la pratique de leur foi. Depuis plusieurs années, et face à la croissance alarmante de la radicalisation religieuse, ils apparaissent aussi pour certains détenus comme un rempart face au prosélytisme extrémiste qui peut survenir dans l'univers carcéral. En mai 2017, un décret a posé l'exigence d'une formation civique et civile agréée en vue de l'obtention d'un diplôme autorisant l'exercice de la fonction d'aumônier. Aussi, elle souhaiterait qu'elle puisse lui préciser le nombre de formations délivrées à ce jour ainsi que le nombre d'aumôniers représentant les principaux cultes au sein des établissements pénitentiaires français.

Texte de la réponse

Les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires sont concernés par le décret du 3 mai 2018 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique. Dans le cas spécifique des aumôniers pénitentiaires, seuls sont concernés les aumôniers agréés à compter du 1er octobre 2017 et percevant une indemnité. Si le candidat aux fonctions d'aumônier n'est pas titulaire d'un diplôme de formation civile et civique, il dispose de deux ans pour s'en rendre titulaire. Le tableau suivant récapitule les effectifs des aumôneries des différents cultes représentés en détention, en détaillant entre aumôniers indemnisés, bénévoles et auxiliaires bénévoles d'aumônerie :

CULTES Nombre d'intervenants d'aumônerie agréés